

Mars 2011 **Supplément détachable**
Magazine d'Information Municipale

GRENADE Mag

SAINT-CAPRAIS

De Grenada a Sant-Crambari



Charte de développement durable de la ville de Grenade 2010-2015



LA NATURE DANS NOTRE CULTURE



Dans un contexte de croissance démographique forte, les défis à relever sont nombreux.

La maîtrise de l'organisation et de la croissance de la ville est devenue un impératif pour améliorer le cadre de vie des Grenadains et préserver l'avenir.

La commune de Grenade a donc décidé de s'inscrire dans une démarche globale de développement durable qui induit la participation des habitants et des acteurs socio-économiques et une gestion transversale des projets d'équipements et des services à la population.

La Charte est donc un véritable contrat de progrès qui vous est proposé.

Mairie de Grenade

Hôtel de Ville

Av. Lazare Carnot - 31300 Grenade

Tél. 05 61 37 66 00 - www.mairie-grenade.fr
communication@mairie-grenade.fr

Grenade Saint-Caprais Mag est édité par la Mairie de Grenade

Mise en page : Service communication

Impression : Imprimerie Ménard sur papier recyclé

Comité de rédaction : M. Louge, M. Briez, F. Chapuis et le service communication.

Directeur de la publication : Rémy André

ISSN : 1245-2947 - Nouvelle série - Mars 2011



Axe 1 - Maîtriser le développement urbain

Enjeu 1 : mener une politique de planification du développement urbain.

Enjeu 2 : harmoniser les aménagements urbains entre le centre ville et les quartiers périphériques.

Enjeu 3 : répertorier, sauvegarder, restaurer et mettre en valeur le patrimoine historique.

Axe 2 - Aider au développement humain et social

Enjeu 1 : favoriser l'implication des enfants et des jeunes, adapter, développer et faciliter l'accès aux équipements et activités.

Enjeu 2 : mieux accompagner les personnes âgées.

Enjeu 3 : conforter et accompagner la vie associative.

Enjeu 4 : favoriser l'intégration et l'accès à l'emploi.

Enjeu 5 : équipements scolaires et petite enfance.

Axe 3 - Prendre conscience de son environnement et choisir sa qualité de vie

Enjeu 1 : favoriser le développement de l'éco-citoyenneté.

Enjeu 2 : valoriser et rendre accessibles les espaces naturels.

Enjeu 3 : rendre la ville plus propre et plus belle.

Axe 4 - Renforcer son identité par le lien institutionnel

Enjeu 1 : favoriser l'accès de tous les publics à l'information.

Enjeu 2 : développer la prévention et améliorer la sécurité.

Enjeu 3 : faciliter l'accès aux services communaux.

Enjeu 4 : renforcer l'action culturelle et sa cohérence.

Enjeu 5 : favoriser la dimension européenne de la ville.



Une charte de développement durable, pourquoi ?



La stratégie nationale de développement durable 2010-2013 a été adoptée le 27 juillet 2010 par le Comité interministériel pour le développement durable. Elle propose une architecture commune à tous les acteurs de la Nation, publics et privés, pour les aider à structurer leurs propres projets de développement durable autour de choix stratégiques et d'indicateurs qui ont fait l'objet d'un large consensus. Elle a notamment vocation à assurer la cohérence et la complémentarité des engagements internationaux et européens de la France et des politiques nationales, transversales ou sectorielles. La stratégie nationale vise, en développant une économie sobre en ressources naturelles et décarbonée, à faire de la France un des acteurs majeurs de l'économie verte qui est la seule compatible avec le développement des pays émergents, tout en poursuivant un objectif de justice et d'équité sociale. Elle s'articule à cette fin autour de neuf défis stratégiques, cohérents avec nos engagements européens, et que nous devons relever pour aller vers une économie verte et équitable :

- **une consommation et une production durables**, grâce à des consommateurs et des producteurs responsables, qui agissent en prenant en compte tout le cycle de vie des produits et des services ;
 - **la société de la connaissance par le développement de l'information, de la formation, de l'éducation tout au long de la vie et de l'accès à la culture**, par un soutien accru à la recherche et à l'innovation, condition de notre compétitivité et donc de la pérennité de notre modèle économique et social ;
 - **la gouvernance**, qui doit faciliter notre adaptation au changement et aider notre société à évoluer en associant toutes les parties prenantes ;
 - **le changement climatique et l'énergie** qui exigent une rigueur et une sobriété plus grandes dans nos consommations, le développement des énergies renouvelables, l'adaptation des territoires en veillant à la situation des personnes et des activités vulnérables ;
 - **les transports et la mobilité durables**, en favorisant le report modal, la complémentarité et les transports les moins polluants, en s'attachant à réduire les déplacements contraints, à développer des systèmes innovants répondant
- aux besoins de performances économiques, écologiques et de cohésion sociale ;
- **la conservation et la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles** en nous appuyant sur une meilleure connaissance, et reconnaissance, de leur contribution à nos besoins les plus essentiels, sur une économie, une urbanisation, des organisations plus sobres et plus éco-innovantes ;
 - **la santé publique, la prévention et la gestion des risques**, en prêtant une attention particulière à la qualité des milieux et aux inégalités sociales potentielles ;
 - **la démographie, l'immigration et l'inclusion sociale** dont l'impact sur l'économie et l'équilibre de nos systèmes de protection sociale est déterminant, en nous attachant à lutter contre toutes les exclusions dues notamment à l'âge, à la pauvreté, à l'insuffisance d'éducation et de formation et en s'appuyant sur la dimension pluri-culturelle de la société française ;
 - **les défis internationaux en matière de développement durable et de lutte contre la pauvreté dans le monde** en soutenant le renforcement de la gouvernance internationale pour mieux intégrer les exigences du développement durable, en contribuant à la sécurité alimentaire et énergétique des pays les plus défavorisés.

Le développement durable n'est pas un état prédéterminé idéal à atteindre mais un processus concerté d'amélioration, différent selon les cultures et les priorités que se donne la société dans son ensemble, qui vise à une meilleure prise en compte de la dimension environnementale pour que tous les citoyens soient gagnants à sa mise en oeuvre. Associer de manière étroite et efficace écologie et solidarité est au coeur des enjeux du développement durable et sera un axe de travail majeur pour la période 2010-2013.

Source : Stratégie Nationale de Développement Durable 2010-2013, Vers une économie verte et équitable, Délégue Interministérielle au développement durable.

Comment l'adapter à Grenade ?

La Charte de Développement Durable de la ville de Grenade s'efforce de répondre aux attentes de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) tout en s'inscrivant dans une démarche locale de développement avec ses enjeux locaux propres.



La charte est un outil qui s'inscrit dans le droit fil de la démarche agenda 21, même s'il ne porte pas ce nom pour éviter les confusions avec l'agenda 21 de la CCSG. La CCSG regroupe treize communes, dont fait partie Grenade, et gère pour elles un certain nombre de compétences.

Dès le début du mandat les élus de Grenade ont souhaité la charte soit non seulement cohérente avec l'Agenda 21 de la CCSG, mais devienne aussi le fil conducteur de toutes les actions de la municipalité au service du territoire et de ses habitants. La version

originale du plan d'action traite de tous les aspects des compétences exercées par la municipalité, complétant ainsi l'agenda 21 de la CCSG qui traite les aspects relevant de ses propres compétences.

La charte de Grenade est l'outil qui servira à définir le projet politique (au sens premier du terme : au service de la cité) de la ville afin d'assurer son développement durable. Elle engage la ville pour de nombreuses années, et pour tous les aspects

de la vie communale, qu'ils soient économiques, urbanistiques, sociaux ou culturels. A travers la charte, et grâce à elle, Grenade pourra se développer tout en préservant et même en renforçant son identité et la qualité de vie de ses habitants.

La démarche que nous avons suivie pour la charte est une méthode qui permet d'assurer le développement durable de notre ville et de ses habitants.

On part d'un état des lieux, à partir duquel on se pose la question "où voulons nous aller ?". C'est ainsi que l'on peut définir des objectifs stratégiques.

Ensuite, en raffinant ce processus, on identifie des enjeux, puis des actions.

Ces actions ont été soumises à la population lors de réunions publiques, au cours desquelles une riche discussion a pu avoir lieu. Les habitants ont été également invités à proposer leurs idées.

La mise en forme de tout cela, c'est la charte. Chaque action donne lieu à une fiche détaillée dans laquelle les objectifs, actions, intervenants, élu référent, budget, calendrier et indicateurs d'avancement sont listés.

Zoom

Les fiches actions de la charte de Grenade feront ressortir les défis nationaux auxquels elles peuvent être rattachées. Notre Charte s'est fixée une période stratégique plus large, de 2010 à 2015 afin de coller au calendrier électoral et de préparer l'avenir dans le respect du libre choix de la municipalité qui aura à gérer la commune à partir de 2014.





État des lieux

Réalisé à partir de données chiffrées, d'entretien avec les élus, de concertation avec les acteurs du territoire, il met en évidence des atouts indéniables et des faiblesses identifiées.

Faiblesses

- Population en croissance rapide
 - Rajeunissement et nouveaux "ruraux"
 - Services, équipements sous-dimensionnés
 - Prix du foncier en forte hausse
 - Consommation d'espace agricole
- Economie contrastée
 - Même si Grenade est le pôle économique du canton, avec 1 emploi pour 3 habitants, la plupart des Grenadains travaillent à l'extérieur
 - Activité agricole menacée
 - Commerce de proximité menacé
 - Faiblesse de l'activité artisanale et surtout industrielle
- Transport
 - Trop de déplacements vers Toulouse
 - Pas de transports collectifs intérieurs
 - Peu de transports collectifs extérieurs
 - Peu de cheminements doux sécurisés
 - Trottoirs dégradés
- Fiscalité
 - Ressources insuffisantes
- Proximité de l'agglomération
 - Risque qu'elle devienne "conquérante"
 -
- Social
 - Peu d'intégration des nouveaux arrivants
 - Pas de lycée
- Développement durable
 - Sensibilisation insuffisante

Atouts

- Une situation géographique privilégiée
 - Proximité de l'agglomération Toulousaine
 - Proche des grands axes
 - Commune principale de la CCSG et du canton
 - Positionnement stratégique au sein du SCOT et du Pays Tolosan
- Une identité rurale
 - Qualité des paysages
 - Variété des terres agricoles
 - Forêts et rivières
 - Possibilité de tourisme vert
- Un potentiel de développement économique autour de l'agriculture
 - Energies renouvelables
 - Maraîchage
 - Agro-ressources
- Proximité de l'agglomération toulousaine
 - Circuits courts
 - Débouchés proches (agriculture, industrie, tourisme)
- Social
 - Tissu associatif dense
 - Volonté des élus de réorganiser les services enfance et jeunesse et l'aide aux personnes en difficulté ou âgées
- Développement durable
 - Volonté des élus
 - Implication des services

Principaux enjeux

- **Conserver son identité rurale pour exister à côté de l'agglomération toulousaine**
- **Trouver notre voie pour nous approprier les objectifs du SCOT**
- **Créer de la richesse et de l'emploi sur place**
- **Profiter de la situation géographique pour accélérer le développement économique**
- **Investir et offrir les services dont la population a besoin**
- **Préserver la qualité de vie et l'environnement**
- **Prendre toute notre part dans la généralisation du développement durable**

Les quatre axes majeurs

Traditionnellement on structure les agenda 21 selon trois axes : l'économique, le social et l'environnement, en effet toute action humaine a un impact sur ces trois facettes de notre vie : responsabilités sociale, économique et environnementale.

Nous avons souhaité ajouter un nouvel axe, " l'identité ". En effet Grenade possède une identité très forte, à laquelle ses habitants sont attachés, et une qualité de vie remarquable à laquelle ses habitants sont également attachés. Préserver, développer cette identité par le lien institutionnel est l'objet de cet axe.

De ce constat découlent les orientations choisies pour la charte, qui s'articulent autour de quatre axes :



Axe 1 : Maîtrise du développement



Axe 2 : Aider au développement humain et social



Axe 3 : Prendre conscience de son environnement et choisir sa qualité de vie



Axe 4 : Renforcer son identité par lien institutionnel

► Pour le bien être de ses habitants

Au cours de la concertation, élus et habitants ont défini les notions qui guideront les projets du "vivre ensemble" :

- Qualité de vie à préserver et tissu associatif riche,
- Importance des actions sociales, scolaires et culturelles de la mairie,
- Développement économique urbain et rural,
- Communication et information.
- D'autre part on veillera à l'intégration des nouveaux habitants, le plus souvent issus du milieu urbain et demandeurs d'un niveau de services élevé.

► Des défis à relever

Grenade a vocation à être un pôle important du Nord toulousain, et fait partie d'une Communauté de Communes et d'un pays qui ont leurs objectifs propres. Elle doit aussi suivre les recommandations et obligations du schéma de cohérence territoriale, le SCOT. Ces orientations peuvent être perçues comme des contraintes, mais nous les voyons plutôt comme des défis à relever dans le cadre de la charte, notamment au niveau des aspects urbanistiques.

► Pour la préservation de l'environnement

C'est un objectif majeur qui doit à la fois permettre d'économiser les ressources naturelles, de protéger nos paysages, de contrôler et réduire les pollutions.

Il s'agit de transmettre à nos enfants le cadre protégé dont nous bénéficions et dans lequel ils vivront demain.

Axe 1



Maîtrise du développement urbain

Il n'y a encore qu'une vingtaine d'années, Grenade était un village d'environ 3500 habitants. Le dernier recensement de l'INSEE de novembre 2007 nous indique une population de 7500 habitants et prévoit 9500 habitants dans à peine 2 ans.

Cette croissance rapide n'est à priori pas prête de cesser. Grenade, Bastide du XIII^{ème} siècle, située aux portes de Toulouse, est partagée entre l'ambition de devenir une ville attractive, de par ses accès aux sites d'emplois, tout en préservant un cadre de vie de qualité.

Zoom sur le PLU

Grenade a lancé en novembre 2008 la révision totale de son PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Les objectifs du Syndicat Intercommunal du Schéma de Cohérence Territorial, SCOT Nord Toulousain, auquel Grenade appartient, fixe la population de Grenade en 2030 à 12500 habitants. Le Syndicat donne également des objectifs chiffrés en termes d'accueil d'entreprises, de commerces et d'industrie sur notre territoire.

Grenade, Bastide du XIII^{ème} siècle, située aux portes de Toulouse, doit tendre vers ces objectifs tout en préservant un cadre de vie de qualité.

C'est pourquoi le développement urbain de notre ville doit se dérouler de façon réfléchie et concertée, en préparant l'avenir, tout en conservant nos racines rurales. Pour cela, la Commune doit s'appuyer sur un véritable Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Il doit constituer un cadre de référence, en intégrant des projets spécifiques sur certaines zones du territoire (réhabilitation du patrimoine architectural, par exemple), ainsi que des projets d'aménagement d'espaces publics, de voies publiques et d'entrées de ville.

La véritable question est de savoir comment concilier une croissance urbaine raisonnée et une bonne attractivité du territoire. La réponse à cette question se trouve dans la révision du PLU.

Le PLU, dont l'ancienne appellation était le POS, est un document de planification urbaine élaboré à l'échelle communale. Il fixe les règles d'occupation et d'utilisation des sols : où construire, que construire, comment construire.

Le PLU est complété par une étude de Plan Global de Déplacements (PGD) actuellement en cours d'élaboration et devra être complété plus tard par la création d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, AMVAP, garantie de la sauvegarde des richesses de notre patrimoine historique.



C'est pourquoi le développement urbain de notre ville doit se faire de façon réfléchie et concertée, en préparant l'avenir, tout en conservant nos racines rurales. Pour cela, la commune doit s'appuyer sur un véritable **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**. Il doit constituer un cadre de référence, en intégrant des projets spécifiques sur certaines zones du territoire (réhabilitation du patrimoine architectural, par exemple), ainsi que des projets d'aménagement d'espaces publics, de voies publiques et d'entrées de ville.

La véritable question est de savoir comment concilier une croissance urbaine raisonnée et une bonne attractivité du territoire. La réponse à cette question se trouve dans la **révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme)** qui est un document de planification urbaine élaboré à l'échelle communale. Il fixe les règles d'occupation et d'utilisation des sols : où construire, que construire, comment construire.

Parallèlement à la révision du PLU, sera lancée une étude sur l'**élaboration d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP)**. Grenade est déjà soumise à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France dans une zone de 500 mètres autour des sites classés de la ville (la Halle, l'Église, le Couvent des Ursulines, le Pont de la Save). La ZPPAUP est un document communal, annexé au PLU, qui permet d'améliorer la gestion du patrimoine en permettant la mise en place d'un programme de protection.

La municipalité prendra aussi en compte **les déplacements et le stationnement, l'aménagement de voies de circulation douces et sécurisées, la requalification et l'embellissement des entrées de ville, l'harmonie et l'équipement en mobilier urbain des différents quartiers et le dispositif d'éclairage public.**

Axe 2



Aider au développement humain et social

Les enjeux de cet axe sont de favoriser l'implication des enfants et des jeunes, travailler sur les équipements scolaires et petite enfance, mais aussi de mieux accompagner les personnes âgées, conforter et accompagner la vie associative et favoriser l'accès à l'emploi.



La capacité d'accueil de nos enfants est une demande importante des parents. Grenade compte 3 écoles maternelles et 3 écoles élémentaires publiques, ainsi que 2 établissements privés. On note une forte croissance des effectifs des écoles du bourg d'où un **projet de groupe scolaire à Mélican** pour répondre aux besoins existants et aux besoins futurs.

L'enfance et la jeunesse font également partie des enjeux importants, gérés par 3 services distincts : affaires scolaires, enfance et jeunesse. La ville veut d'ailleurs **créer un conseil municipal jeunes**. A noter que Grenade compte un tissu associatif riche, qui est très ancré dans le territoire et joue un rôle économique dynamique. Reste à **développer la vie culturelle**, moins riche que les activités sportives et de loisirs.



Concernant la santé, la présence des professionnels de santé est satisfaisante en semaine et en journée, mais l'absence de médecins de garde est mal vécue, notamment par les personnes âgées, les parents de jeunes enfants et les personnes handicapées et leurs familles. **Les publics fragiles sont d'ailleurs pris en compte**, que ce soit les personnes âgées ou handicapées, ou les personnes en difficulté sociale et professionnelle.

Zoom sur le Centre de loisirs

La commune a décidé de construire un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) qui permettra à la fois d'apporter une réponse sociale au besoin d'accueil des familles, mais aussi d'offrir aux enfants un nouvel espace de vie durant leurs temps de loisirs, espace de détente et lieu éducatif.

Il est situé non loin du centre de la ville (quartier au sud de Grenade) sur un terrain qui accueillera également une école de 5 classes (projet qui sera évolutif), un restaurant scolaire, une aire de jeux ouverte à la population du quartier et une crèche intercommunale.

Cette structure est prévue pour l'accueil de 200 enfants (80 enfants d'âge maternel et 120 enfants d'âge élémentaire). Elle fonctionnera tous les mercredis et durant toutes les vacances scolaires soit environ 115 jours par an.

La totalité des locaux seront utilisables par l'ALSH, soit une surface d'environ 1000 m².

La répartition des pièces a été pensée de façon à réserver un espace à chaque tranche d'âge, tout en permettant l'utilisation de lieux communs.

L'espace extérieur a été pensé à l'identique avec des préaux et des aires de jeux réservées à chaque tranche d'âges ainsi qu'une cour arborée, un espace potager commun et une cabanne en bois.

Une partie des locaux pourra être mutualisée avec les écoles, les associations et autres services communaux.

La construction de cet espace répondra aux exigences en matières de développement durable c'est-à-dire :

- en favorisant un rendement énergétique maximal grâce à une conception bioclimatique du bâtiment,
- en utilisant des matériaux respectant l'environnement,
- en diminuant les coûts d'exploitation.

Axe 3



Prendre conscience de son environnement et choisir sa qualité de vie

Ce troisième axe présente 3 enjeux principaux : favoriser le développement de l'éco-citoyenneté, valoriser et rendre accessibles les espaces naturels et rendre la ville plus belle et plus propre.

L'agriculture sur le territoire est en perte de vitesse, malgré une réelle potentialité des sols et de l'irrigation, et la proximité des consommateurs. Il existe une **forte volonté politique de rester un territoire à vocation agricole** en préservant la surface dédiée à l'agriculture, en inscrivant l'agriculture dans un mode de développement durable et en ayant une volonté de développer le maraîchage et le bio.

L'énergie est aussi une nouvelle voie de développement à explorer, puisque Grenade a un potentiel d'énergie renouvelable en solaire et biomasse. Il faut également noter que le territoire possède des **milieux naturels**

et fragilisés, peu voire pas connus, mais n'ayant pas subi d'atteintes irréversibles, dont un patrimoine écologique important, notamment autour des cours d'eau.

L'eau potable et l'assainissement sont des enjeux de taille, en cours de rénovation. Le point fort est qu'il y a peu de rejets très polluants, mais le réseau d'eau potable contient encore des parties en plomb, les installations d'assainissement collectif sont globalement anciennes et en sous-capacité, et le SPANC est difficile à mettre en place, dépassé par le nombre

d'installations et faute de moyens.

A noter que la collectivité fait d'ores et déjà preuve d'**éco responsabilité**, avec des services engagés dans une recherche et une démarche de fonctionnement durable.



Zoom sur le programme d'économies d'énergie

L'éco-citoyenneté, c'est la prise de conscience par tous, dans nos actions quotidiennes, des enjeux du développement durable. Dans ce cadre, la Mairie se doit de montrer l'exemple.

L'une des actions phares consiste à lancer un vaste programme d'économies d'énergie, ciblant particulièrement la consommation des bâtiments communaux en chauffage et électricité, et l'éclairage public.

Il y avait urgence : la consommation des bâtiments communaux a augmenté en effet depuis une dizaine d'années à un rythme insupportable. Il était temps d'y mettre fin.

Les actions décidées passent par l'optimisation et la modification des installations de chauffage, l'isolation, la renégociation des contrats... C'est un chantier de longue haleine, qui s'étalera sur plusieurs années.



Axe 4



Renforcer son identité par le lien institutionnel

Ce dernier axe est articulé autour de cinq enjeux : favoriser l'accès de tous les publics à l'information, développer la prévention et améliorer la sécurité, faciliter l'accès aux services communaux, renforcer l'action culturelle et sa cohérence et pour finir, favoriser la dimension européenne de la ville.



Il existe déjà un certain nombre de moyens d'information, mais qui restent insuffisants. **Le site internet vient d'être actualisé** pour permettre une information plus complète et permettre d'échanger, mais l'enjeu serait de **mettre à disposition des Grenadains des moyens de communication plus adaptés à chaque public.**

De plus, tous les habitants n'ont pas accès à internet à haut débit et la volonté de la municipalité est **d'améliorer cet accès sur l'ensemble de la commune.**

Afin d'améliorer la prévention et la sécurité ce qui est notamment indispensable pour les personnels communaux en lien avec les enfants, **les personnels seront formés aux gestes de premiers secours**, formation qui a déjà débuté. De plus, deux **défi-brillateurs** ont été installés en 2009, mais il est prévu **d'en installer deux autres**, en partenariat avec les sapeurs-pompiers de Grenade, et de **former les utilisateurs potentiels** (collège, associations...).

Il est aussi envisagé de **sécuriser les entrées de ville et d'établir un plan global de sécurité routière.** **L'accès aux services communaux sera facilité** par la redistribution des bureaux de la mairie et de l'ancien collège, pour une meilleure fonctionnalité et un meilleur accès du public. **La signalétique sera également réorganisée**, car il a été constaté que la lisibilité de la localisation et la signalétique n'était pas optimale.

Pour finir, Grenade se veut une commune tournée vers l'avenir et vers l'Europe. En retour, la municipalité espère des subventions et des aides à la réalisation de projets locaux d'intérêt européen. Ainsi, la municipalité cherche à **favoriser les échanges entre Grenadains et autres citoyens de l'Europe.**



Zoom sur le site internet

La ville a décidé en 2010 la construction d'un nouveau site Internet.

Le site existant connaissait en effet une fréquentation en hausse constante, avec plus de 70 000 visites en 2009, soit 26 000 de plus qu'en 2008. Il devenait nécessaire de transformer le site en un véritable outil au service des citoyens. Formalités en ligne, téléchargements, le site est évolutif et de nouveaux services seront progressivement ajoutés.

Le planning : Rédaction du cahier des charges fin février 2010, choix du prestataire en fin mars 2010 pour un début de réalisation en avril 2010. Le nouveau site a été mis en ligne le 29 Octobre 2010.

<http://www.mairie-grenade.fr>




Comment s'organiser ?

Il est clair que tout ne pourra pas être fait en même temps, pour cause de contraintes budgétaires.

La charte est un programme à long terme. Certaines actions sont déjà lancées ou réalisées, d'autres attendront le temps nécessaire.

Mais quelle est l'organisation proposée pour conduire cette charte de développement durable de Grenade ?



Une soixantaine de personnes environ ont participé à la **concertation pour la charte de développement durable de la ville de Grenade**, courant 2010.

Il existe donc un groupe d'habitants, intéressés par la démarche globale et/ou le contenu des actions, avec lesquels la commune peut construire une instance de suivi de sa charte : **le comité de suivi**.

Pour être efficace, ce comité ne peut être trop grand. Il sera donc **formé de trois élus et trois citoyens de Grenade**. Le mode de fonctionnement du comité sera établi lors de la première réunion. Il pourra naturellement poser des questions aux services municipaux

pour suivre l'avancement des projets.

Naturellement les actions sont priorisées, et décidées par conseil municipal, éventuellement après avis du comité de suivi et des commissions municipales concernées.

La charte est un document, mais c'est un document vivant. En effet, non seulement elle sera le guide et l'outil qu'utiliseront élus et services municipaux pour coordonner leurs actions, mais, grâce au comité de suivi, les actions qu'elle contient seront évaluées régulièrement, en toute transparence.

De par son existence même, elle rendra plus facile la recherche de financement externes, que ce soit auprès des autres collectivités territoriales (communauté de communes, département, région, état, Europe), ou d'organismes comme l'ARPE, l'ADEME, le

SDEHG, le SMEA, la Fondation du patrimoine, etc. En effet ces financeurs recherchent une vision globale au delà d'un projet particulier, ce qui est justement ce qu'apporte la charte.

Grenade a été fondée au 13^{ème} siècle par une charte qui prévoyait déjà son futur, son urbanisme, et la positionnait déjà en tant que place commerciale et artisanale importante. La présente charte se situe dans le droit fil de la charte fondatrice, mais y rajoute la notion de développement durable : elle montre l'engagement du maire, des élus, des employés municipaux à conduire Grenade vers un futur que nous aurons choisi, pour nous même et pour les générations futures, et à préserver, développer et enrichir cette qualité de vie qui fait tout le charme de notre ville.



Rôle du comité de suivi

- Pérenniser l'implication des habitants et acteurs de Grenade dans la charte.
- Favoriser le dialogue entre élus et habitants
- Concrétiser l'aspect évolutif et itératif de la démarche
- Contrôler la mise en œuvre du programme d'actions, mesurer l'adéquation entre les objectifs fixés et les résultats de terrain,
- Permettre de réorienter les projets quand c'est nécessaire.

Charte de développement durable de la ville de Grenade 2010-2015

De Grenada a Sant-Crambari



LA NATURE DANS NOTRE CULTURE

Mars 2011 **Supplément détachable**
Magazine d'Information Municipale